

AVIS D'ALERTE METEOROLOGIQUE

DSEC
S.I.D.P.C.
N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

à Mont-de-Marsan, le vendredi 9 août 2024

VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE JAUNE SPEZF (ENJEUX DE SECURITÉ) « CANICULE »

Destinataires :

Tous les maires du département des Landes

Les services compétents : GGD, DDPN, CD 40, DDTM, DDETSPP, DML, SDIS, SAMU, DGAEM, Sémaphore de Messanges, SMGBL, SMLL, Capitainerie port (Capbreton / Bayonne), ENEDIS, DD ARS, DMD, BA 118, UD DREAL, DSDEN, Orange Bordeaux, SNCF (COGC), BESR, DRAC, ONF, OFB, Landes attractivité, autoroutiers, centre pénitentiaire. Préfecture et sous-préfecture, COZ Sud-ouest

La préfecture des Landes vous informe que le département, au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique, est placé en état de **VIGILANCE JAUNE SPEZF (ENJEUX DE SECURITÉ)** pour le phénomène **CANICULE** pour l'ensemble des communes du département.

À compter du samedi 10 août 2024 à 12 h

Situation météorologique :

Des conditions très anticycloniques s'installent. Les températures s'orientent nettement à la hausse à partir de samedi 10 août après-midi.

Samedi après-midi, les températures maximales atteignent généralement 33 à 36 °C, sauf sur le littoral atlantique. Dans la nuit de samedi à dimanche, les minimales sont généralement comprises entre 16 et 20 °C, mais atteignent 20 à 22 °C sur le littoral ou dans les agglomérations.

Dimanche est la journée la plus chaude de l'épisode. Les maximales atteignent 38 à 40 °C sur le département y compris sur le littoral. La nuit suivante les températures restent très élevées, les minimales sont comprises entre 20 et 23 °C mais cet épisode de fortes chaleurs devrait se terminer en cours de journée de lundi avec l'arrivée d'air maritime moins chaud.

Consignes de comportement :

- Boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif. Pas plus d'1,5 litre/jour pour les personnes les plus âgées ;
- Se rafraîchir le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- Manger en quantité suffisante et ne pas boire d'alcool ;
- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes et passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais (climatisé ou rafraîchi, cinéma, bibliothèque municipale, musée...);
- Éviter les efforts physiques ;
- Maintenir son logement frais (fermez les fenêtres et les volets durant journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Donner régulièrement de ses nouvelles à ses proches, et dès que nécessaire, oser demander de l'aide ;
- Prendre des nouvelles des personnes fragiles de son entourage.

Il est demandé aux maires d'appliquer les consignes du plan départemental vagues de chaleur :

- Signaler à la préfète toute situation anormale liée à la chaleur ;
- S'assurer de la mobilisation de l'ensemble des services municipaux.

Pour la préfète et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet,


Cyrille LEFEUVRE